

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Séance extraordinaire - Jeudi 25 juin 2020 à 12H15,

SALLE C46, Bâtiment principal

Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Théophile Boucard, Allison Beretta, François Bourquin, Blaise Carron, Annik Dubied, Claudine Faehndrich, Pascal Felber, Laurent Gobat, Adrian Holzer, Edith Joseph, André Kuhn, Philippe Lamb, Gilles Lauener, Robin Lüchinger

Membres du rectorat
(voix consultatives):

Jean-Marie Grether, Daniel Schulthess, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Kaltrina Alushaj, Léa Farine, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Giona Francesco Preisig, Sergio Rasmann, Carolina Salva Lopez, Patrick Vincent, Fiona Silva Vicente

Membres du rectorat
(voix consultatives):

Olivier Guillod, Felix Kessler

Procès-verbal :

Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbations :
 - a. de l'ordre du jour
 - b. du PV de la séance du 5 mars 2020
 - c. du PV de la séance du 7 mai 2020
 - d. du PV de la séance du 25 mai 2020
3. Accréditation - mise en consultation du rapport d'auto-évaluation
4. Communications du Rectorat
5. Divers et imprévus

Procès-verbal

1. Accueil et information

La présidente Ellen Hertz (EH) remercie le Rectorat pour l'excellente gestion faite lors de la crise du Covid-19.

EH remercie chaleureusement trois membres qui ont présenté leurs démissions : Théophile Boucard et Robin Lüchinger du corps étudiantin, ainsi que Claudine Faehndrich du PATB. Cette dernière a fait partie du Bureau et s'est beaucoup investie pour l'AU. La présidente lui remet un bouquet en guise de remerciement. Les trois membres devront être remplacés jusqu'au 31.12.2020.

EH rappelle que l'entier des membres de l'AU sont élus pour une période administrative de quatre ans (sauf le corps étudiantin de deux ans) et que cette dernière arrivera à échéance la fin de cette année 2020. Les membres qui siègent actuellement peuvent se porter candidats à un renouvellement de leur mandat s'ils le souhaitent.

2. Approbations :

a. de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

b. du PV de la séance du 5 mars 2020

Le PV est approuvé.

c. du PV de la séance du 7 mai 2020

EH indique que les suggestions sur la gestion de la crise COVID ont été listées sans priorisation, pour information. Elle est à la disposition des membres de l'AU pour de plus amples informations sur les réactions reçues des différents corps

Le PV est approuvé.

d. du PV de la séance du 25 mai 2020

Le PV est approuvé.

3. Mise en consultation du rapport d'auto-évaluation

Chaque membre a pris connaissance du rapport d'auto-évaluation. EH remercie les auteur-e-s et passe la parole à l'invitée, Mme Virginie Fasel Lauzon (VFL), Quality Manager, qui fait une brève présentation des démarches menées jusqu'à présent et des questions soulevées.

VFL présente un calendrier de la procédure d'accréditation institutionnelle. Le rapport d'auto-évaluation doit être remis à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) d'ici le 31 août 2020. Le comité d'expert-e-s choisi-e-s par l'AAQ viendra en « pré-visite » à l'UniNE le 22 octobre. La visite aura lieu du 1 au 3 décembre. Lors de la visite, les expert-e-s s'entreprendront avec des représentant-e-s de l'ensemble des corps, domaines et organes de l'UniNE.

En ce qui concerne ce qui a été fait jusqu'à présent, la procédure est passée ou passera par les phases suivantes :

- décembre 2019 : Etapes du processus discutées / ratifiées par la commission Qualis; AU mandatée pour trouver des représentant-e-s pour le COPIL.
- janvier – avril 2020 : Rédaction d'une première version du rapport d'autoévaluation par le BQ, le vice-recteur Finance et accréditation et le secrétaire général (V1).
- 1er avril, 6 et 27 mai: séances du COPIL pour discuter du rapport (V1).
- 3 juin : séance de la commission Qualis consacrée au rapport (V1).

- 10 juin : révision puis mise en consultation (V2) auprès des facultés via les décanats, des services centraux via les chef-fe-s de service, la FEN, l'ACINE, l'AU et le CU ; envoi pour information à la commission du PATB et à l'APUniNE.
- juillet : révision puis envoi du rapport (V3) au COPIL et au rectorat pour relecture et adoption; mise en page du rapport.
- août : envoi du rapport à l'AAQ.

VFL termine sa présentation en évoquant quelques enjeux et défis relatifs au développement du système d'assurance qualité. Un premier défi est relatif à la description du système, qui s'est développé progressivement au cours des ans, à la fois dans une approche « bottom-up » et « top-down », et possède des articulations complexes, des ramifications multiples et un degré de formalisation variable. Un second défi est relatif à la pertinence du système : il s'agit d'être à la fois systématiques (en termes de déroulement, de périodicité et de suivi) et flexible afin de répondre au mieux aux besoins et aux caractéristiques propres à chaque situation. Le troisième défi est celui de la communication : comment susciter l'intérêt et l'adhésion de la communauté universitaire ? Comment établir une relation de confiance mutuelle afin que la mise en œuvre du système s'effectue de manière collaborative et fructueuse ?

EH adresse ses remerciements pour ses explications extrêmement claires, y compris les difficultés auxquelles les auteur-e-s ont été confronté-e-s. EH lui suggère de mettre une version de ce qu'elle vient d'exprimer en préambule. En effet, il est très difficile de formaliser un tel travail pour un audit.

EH ouvre le débat. Il en ressort principalement les éléments suivants :

- Les membres trouvent d'une manière générale le rapport très complet.
- Un membre mentionne qu'une partie du lexique utilisé dans les procédures décrites sur le site du Service des Ressources Humaines (SRH) ne sont plus à jour ; une actualisation de la part du SRH serait bienvenue.
- Un membre a envoyé les 2 remarques suivantes car il n'est pas présent aujourd'hui :
 - Remarque générale : Le système d'assurance qualité se base surtout sur des mesures d'évaluation/contrôle trop généralistes et pas assez techniques. Pour assurer la qualité, il est oui nécessaire de faire un contrôle, mais il est encore plus important d'avoir des lignes directives obligatoires à respecter tel que par exemples: i) tout enseignement doit être accompagné d'une documentation écrite (polycopier), ii) tout enseignement doit pouvoir être dispensé dans la langue locale (français), iii) la documentation du cours a été vérifiée par un expert tiers du domaine avant sa distribution, etc. L'évaluation/contrôle du cours devrait être faite par une personne tierce spécialiste du domaine et connaissant les besoins de l'économie locale. L'utilisation d'une plate-forme de sondage posant des questions générales aux étudiant-e-s n'apporte pas grand-chose de technique/spécifique pour l'amélioration d'un cours.
 - Remarque spécifique : p. 19. Contradiction entre les perspectives et la langue d'enseignement : la cible est donnée sur les « formations de base nécessaires à l'économie régionale mais de plus en plus de formations sont données uniquement en anglais à L'UniNE ». Le bilinguisme français-anglais fonctionne bien mais la suppression du français dans certaines formations est contradictoire avec les perspectives mentionnées. Cet avis n'est pas partagé avec tous les membres.

- Un membre du corps intermédiaire a fait parvenir ses commentaires au nom de l'ACINE et profite de ce moment pour partager les préoccupations de l'ACINE :
 - P 27. « *Recommandation 10 : « Poursuivre les efforts actuels pour obtenir des autorités qui la gouvernent la possibilité de prévoir un « tenure track » dans la progression de carrière du corps intermédiaire (CI). »* »
Mise en œuvre :
Depuis 2017 : La LUNE prévoit la possibilité de pré-titularisation conditionnelle (tenure track) pour les professeures assistantes et les professeurs assistants (PA).
Commentaires : qu'entend-on par « progressions de carrière du CI » ? Les PA ne font pas partie du corps intermédiaire. Et qu'en est-il du corps intermédiaire ? On peut interpréter cette phrase différemment en la lisant.
 - P.28 *Recommandation 11 : « Encadrer et dynamiser les efforts des membres du corps intermédiaire pour accroître son organisation et son implication dans la gestion de l'Université. »*
Mise en œuvre :
2020 (projet) : Révision coordonnée des règlements de doctorat attribuant à un comité de thèse la responsabilité du suivi.
Commentaires : L'ACINE n'a pas été consultée, malgré sa demande formulée lors d'une rencontre avec le Rectorat le mercredi 30 octobre 2019, où l'ACINE avait été informée du lancement du processus de refonte du modèle pour les doctorats et où elle avait demandé à être intégrée au processus.
Le rectorat indique que pour l'instant il n'a pas encore reçu le règlement et que la décision n'a pas été prise. Il s'agit ici d'un problème de formulation.
 - P.43 « *Le BQ conçoit également des enquêtes spécifiques sur demande des responsables de cursus ou des décanats. »*
Commentaires : Il faudrait indiquer qu'aucune enquête relative aux doctorant-e-s n'a été réalisée. /Taux de réussite et d'échec ? Attractivité du doctorat ?
Mme Fasel Lauzon indique que les statistiques doivent être validées par exemple dans les rapports d'activité ou de gestion. Le rapport mentionne qu'un travail sera fait dans ce sens (mentionné dans le mandat d'objectif 2019-22, puis sera indiqué dans le contrat de prestations suite à une enquête en 2021).
 - P.55 + 65 Commentaires : Le CI n'est pas toujours consulté (par exemple pandémie (organigramme) ou enquête menée auprès des étudiant-e-s et professeur-e-s) et apprécierait de l'être plus.
 - P.76 « *Une enquête par questionnaire sera menée en automne 2020 auprès de l'ensemble des doctorant-e-s d'une part et des titulaires d'un doctorat de l'UniNE d'autre part, avec pour objectif d'évaluer les conditions-cadres offertes aux doctorant-e-s et de déterminer des points d'amélioration potentiels. »*
Commentaires : Répond à certaines de nos préoccupations mais la date est fausse.
Mme Fasel Lauzon confirme que la date est fausse et changera.
 - P.83 *Implication de la communauté universitaire :*
Le développement et la mise en œuvre du système d'assurance qualité impliquent l'ensemble des groupes représentatifs de l'UniNE. L'assignation des responsabilités est claire et fait l'objet d'une communication régulière.
La stratégie d'assurance qualité est rendue publique et les efforts pour s'assurer que les dispositions correspondant aux processus d'assurance qualité et leurs résultats sont connus de la communauté universitaire sont nombreux et variés.

Il est parfois compliqué de trouver des volontaires pour les groupes de travail, d'obtenir de bons taux de participation aux enquêtes. On rencontre peu de véritable résistance, mais parfois un peu de méfiance ou de l'indifférence à propos de l'assurance qualité, ce qui peut créer des obstacles à son bon fonctionnement.

Certains membres de la communauté universitaire se sentent moins concernés que d'autres. C'est le cas du corps intermédiaire, qui se considère généralement 'de passage' et s'implique peu, ainsi que du PATB facultaire, qui n'est centralement impliqué dans aucune procédure actuelle.

Commentaires: C'est faux et l'ACINE est fortement agacée par ce commentaire. Pour rappel, pas de consultation du CI concernant les modifications de règlement du doctorat/ni pendant la crise COVID. Par ailleurs, à aucun moment du rapport n'est détaillé la composition du CI et les problématiques particulières liées à chacune des fonctions au sein de ce corps. On a l'impression que le CI est une sorte de grande nébuleuse obscure, trop obscure, peut-être, pour être consultée. Mais l'ACINE a très clairement manifesté son ouverture à la discussion, plusieurs fois et, par ailleurs, quand nous faisons directement parvenir des demandes auprès de nos membres via notre liste de diffusion, les réactions sont nombreuses.

Il faut noter, également, en lien avec ceci, un problème de gouvernance à l'université de Neuchâtel. Mettre en place des processus de communications bilatéraux est difficile, nous en avons conscience, mais c'est à la gouvernance d'approcher les instances ad hoc non seulement pour transmettre les informations, mais également pour obtenir des retours (ce qui dans le cas de ce dossier a très bien fonctionné, par exemple, puisque nous l'avons reçu, et avons eu le temps de le consulter).

- EH propose de reformuler la phrase contenue dans le paragraphe « Perspectives » à la page 19 : « L'UniNE poursuit une stratégie de formation généraliste au niveau bachelor et plus ciblée au niveau master. **Elle met l'accent sur les formations de base nécessaires à l'économie régionale...** » : EH indique que cette phrase n'est pas complètement juste car de nombreuses et nombreux diplômé-e-s ne travaillent soit pas dans le domaine économique au sens stricte (par exemples des enseignant-e-s, juristes, spécialistes en hydrogéologie, etc), soit pas dans la région. On pourrait la formuler de manière plus générale en diversifiant, par exemple « **Elle met l'accent sur des formations pertinentes pour la société et l'économie régionale, et prépare les étudiant-e-s à une grande variété d'avenirs professionnels, allant de l'hydrogéologie à la magistrature, en passant par président de la Confédération.** »
- EH demande que l'égalité des chances et le développement durable, souvent regroupés dans le rapport (par exemple p. 36), fassent l'objet de sections séparées.
- Concernant l'encouragement des carrières féminines, EH souligne qu'il y a des variations dans les carrières des femmes. Une réflexion devrait être menée sur les parcours féminins et il faudrait être plus ambitieux en termes d'instruments.
- EH évoque encore une fois la place de l'AU dans la gouvernance de l'UniNE. Comment peut-on impliquer les gens sans les surcharger ? Quelles tâches spécifiques l'AU peut-elle mener sans pour autant les faire à double d'une autre instance ? Quel est son rôle ? L'AU est-elle une instance de trop ? Ou alors est-ce qu'elle pourrait travailler sur des projets transversaux auxquels le Rectorat n'aurait pas le temps de se consacrer ? Le rôle de l'AU reste toujours flou, tout comme cela paraît dans la LUNE. EH ne demande donc pas de modifications particulières, mais trouve qu'on devrait travailler sur ce problème structurel.

VFL remercie les membres de l'AU. Les commentaires qui portent directement sur le rapport conduiront à des modifications. Pour ce qui est des commentaires qui portent sur la qualité à l'UniNE ou sur le développement du système d'assurance qualité, le BQ en prend bonne note : ces remarques sont précieuses car elles permettent de dégager des points d'amélioration du système. Ces commentaires ne conduiront cependant pas forcément à des modifications du rapport, qui se veut un état des lieux du système actuel, avec ses forces et ses faiblesses.

4. Communications du Rectorat

Le Recteur indique que la Task force a été dissoute suite aux derniers examens à distance. Si la manière de fonctionner de l'UniNE redeviendra normale, la situation ne le redeviendra pas pour autant : des questions importantes se poseront quant à comment accomplir les missions de l'Université dans le respect des dispositions introduites pour faire face à la pandémie. A partir de cette semaine, les facultés, les services centraux et la direction de l'Université répondent, en fonction de leurs champs de compétences légales et réglementaires. Les travaux ont déjà commencé afin de préparer la rentrée du semestre d'automne qui sera réévaluée continuellement en fonction de l'évolution de la pandémie.

Le Recteur tient à remercier tous les corps de l'UniNE pour tous les efforts qui ont été fournis durant cette période difficile.

5. Divers et imprévus

La prochaine séance aura lieu le 10 septembre.

La séance est levée à 13h45.